

L'autre librairie

Association pour la création et l'accompagnement d'une librairie indépendante

Acali, 10 rue des Moulins, 16000 Angoulême

06 63 86 79 00 contact@acali16.fr <http://acali16.fr>

« Création d'une librairie indépendante à Angoulême » sur *Facebook*

La librairie

La librairie que nous avons en projet est un magasin qui manifeste, dès son apparence extérieure, qu'il est ouvert à tous, chaleureux et confortable. Bien qu'il propose des éléments culturels, il n'est pas impressionnant. On y entre donc volontiers.

À l'intérieur, les livres exposés reflètent le choix des libraires, choix qui répond aux demandes les plus fréquentes mais met aussi en avant des ouvrages moins prévisibles, dans des genres et sur des thèmes très divers, présentés de telle sorte que le visiteur les découvre et peut-être les adopte.

La maison n'est pas spécialisée dans un genre, même si elle fait la part belle à la littérature. On y aime aussi les sciences humaines, la spiritualité et le mystérieux, un peu de sciences, la bande dessinée, les livres pour la jeunesse, la poésie... Après tout, ce sont autant de façons de parler de la vie et des humains.

Chacun peut flâner à son gré ou demander conseil. Les échanges entre clients sont favorisés par la disposition des tables et des rayonnages où se trouvent les livres et par la présence de quelques fauteuils où l'on peut, tout en discutant, boire un petit café ou savourer un thé.

L'aménagement et l'éclairage s'émancipent des tendances « déco » comme des alignements fonctionnels mais impersonnels. On aurait presque l'impression d'être chez quelqu'un. Et, de fait, l'endroit a une réelle personnalité.

La forme coopérative de la librairie, inscrite sur son enseigne, n'y est pas étrangère. Elle se revendique comme création collective et évolutive. Dans un coin deux bénévoles s'activent à déballer une livraison ou à emballer ce qui doit être expédié. Des membres de l'association sont souvent présents et il est visible que le fonctionnement s'appuie sur des participations amicales.

Le désir de cette librairie est de se proposer à des personnes d'âges et de goûts différents pour qu'elles s'y croisent et s'y rencontrent, non seulement des habitants du quartier mais aussi d'autres venus de plus loin, des habitués et des « premières fois ».

Outre les livres, elle présente quelques images, photos ou tableaux. Et des animations y ont lieu, de temps à autre, telles qu'un cercle de lecture, un atelier d'écriture, une causerie... La culture y vient à la rencontre de ceux qui n'en sont pas familiers, et ceux qui en explorent une veine particulière s'y sentent accompagnés.

Cette nouvelle librairie, nous l'avons nommée *L'autre librairie*.

Un projet collectif

De l'élan citoyen à l'association

Le projet de création de *L'autre librairie* doit beaucoup à l'élan historique dont il procède, et il s'attache à en préserver la dynamique. Une émotion spontanée et populaire s'est manifestée à l'annonce de la fermeture de la librairie MCL, fin juillet 2018, donnant lieu à une réunion très ouverte, réunissant des anciens clients, des personnes désirant investir pour la vitalité du centre historique d'Angoulême, et d'autres désirant s'épanouir dans un projet collectif et citoyen.

En septembre 2018, les énergies individuelles se sont constituées en association : l'*Acali* (association pour la création et l'accompagnement d'une librairie indépendante). Aujourd'hui, l'*Acali* est pilotée par 15 administrateurs membres du conseil d'administration, elle réunit 80 adhérents et 724 sympathisants sur les réseaux sociaux. Ces personnes sont celles qui, grâce à leur apport financier et humain, permettront au projet de se concrétiser. Ce sont aussi celles qui le feront vivre au quotidien, en tant que clients, bénévoles, administrateurs, membres d'un comité de lecture, d'un atelier littéraire, etc.

La société coopérative d'intérêt collectif

Dès l'origine, le principe coopératif a été affirmé dans un très large consensus par les porteurs du projet. Aussi, pour porter collectivement la librairie, nous avons choisi le statut de la *société coopérative d'intérêt collectif* (SCIC), qui permet d'associer clients, bénévoles, salariés et collectivités locales autour de ce bien commun qu'est la librairie.

Le fonctionnement d'une SCIC est particulièrement démocratique, puisque, quels que soient l'apport initial et la position dans la structure (client, employé, administrateur, gérant), chaque personne, physique ou morale, représente une et une seule voix au sein de l'assemblée générale. Pour permettre au plus grand nombre d'intégrer la coopérative, la part sociale, qui permet d'entrer au capital – et donne donc droit au vote – a été établie à 50 €.

Pour les besoins de l'activité, la société coopérative doit disposer d'un capital de 30 000 €. C'est pour alimenter ce capital, que nous faisons aujourd'hui appel à souscription.

Les libraires

Deux libraires seront recrutés et rémunérés pour gérer la librairie au quotidien et conseiller les clients. Des candidatures internes à l'association se sont d'ores et déjà déclarées, mais celles-ci seront mises en concurrence avec les candidatures externes. Notre attention se portera sur la capacité de ces employés à conseiller les clients, et sur leur attachement aux valeurs collaboratives inhérentes au projet.

Ces salariés seront accompagnés par le conseil d'administration et les bénévoles de la SCIC, qui apporteront leur soutien à la gestion administrative et financière de la librairie, et s'occuperont des commandes publiques.

Les statuts

Forme

Il sera créé, entre les souscripteurs, qui deviendront ainsi sociétaires, une *société coopérative d'intérêt collectif anonyme à capital variable* (SCIC SA à capital variable), qui aura pour dénomination « L'autre librairie ». Son siège social sera fixé au 18 rue de Beaulieu à Angoulême. Elle aura pour objet essentiel d'exploiter une librairie.

Sociétariat

La SCIC réunit plusieurs catégories de sociétaires : les salariés, les bénévoles, les clients, et les partenaires (collectivités publiques, éditeurs, etc.) de la librairie. Pour être sociétaire de la SCIC en création, il faut, et il suffit, d'acquérir une part du capital, dont le montant est fixé à 50 €. Une fois la SCIC créée, les nouveaux sociétaires devront être approuvés par l'assemblée générale.

La responsabilité de chaque sociétaire est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites. Chaque sociétaire peut se retirer de la SCIC, et demander le remboursement de ses parts. Ce remboursement intervient après validation par l'assemblée générale, et dans un délai statutaire de deux ans maximum. Ce délai peut être plus élevé si le capital de la SCIC descendait en dessous d'un seuil minimal défini par la loi : le sociétaire désirant se retirer devrait alors attendre l'arrivée de nouveaux sociétaires pour obtenir le remboursement de ses parts.

Vie démocratique

L'assemblée générale ordinaire de la SCIC se réunit au moins une fois par an. Elle élit parmi les sociétaires un conseil d'administration composé de 6 à 18 membres, dont le mandat est fixé à 6 ans. Le conseil d'administration élit son président, et nomme le directeur général de la SCIC, qui a pouvoir de signature.

Au sein de l'assemblée générale, les collèges de votes permettent d'équilibrer démocratiquement les différents types d'associés. Le nombre de collèges et leurs poids respectifs ne pourront être définis qu'une fois le nombre de sociétaires connu, mais pour l'instant, nous travaillons sur l'hypothèse de trois collèges, répartis ainsi :

- Le collège des producteurs, qui réunit les salariés et les bénévoles, pèse pour 40 % des voix.
- Le collège des bénéficiaires, qui réunit les clients, pèse pour 40 % des voix.
- Le collège des partenaires, qui réunit les collectivités locales et les acteurs de livres, pèse pour 20 % des voix.

A priori, la plupart des sociétaires font partie du collège des bénéficiaires. Les sociétaires qui ont signé une charte de bénévolat, et donnent de leur temps à la librairie et entrent alors dans le collège des producteurs.

En face de la MCL

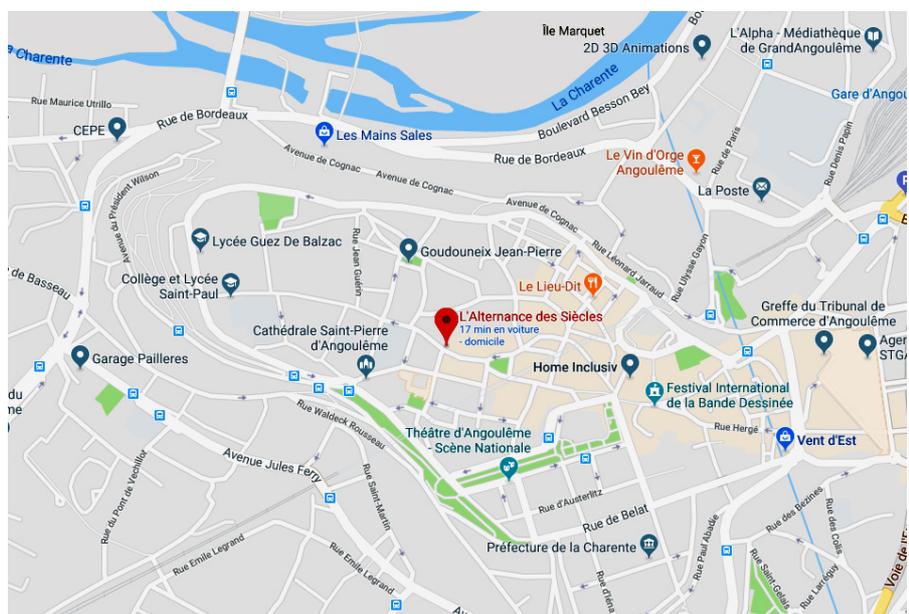


Nous avons une préférence pour le local situé au 18 rue de Beaulieu, dont l'actuel locataire a mis fin à son bail. C'est un local qui nous tient particulièrement à cœur car il est situé juste en face de la MCL et parce que celle-ci l'occupait il y a quelques années. Nous espérons ainsi fidéliser la clientèle de la MCL.

Un choix stratégique

La rue de Beaulieu correspond aussi à un choix stratégique, et citoyen :

- elle est proche des monuments les plus visités à Angoulême et située sur un parcours touristique ;
- elle est fortement fréquentée par les jeunes (collégiens, lycéens, élèves du conservatoire) et leurs parents ;
- avec la rénovation de l'hôpital, une galerie d'art contemporain pourrait s'ouvrir dans cette rue ;
- la mairie d'Angoulême souhaite investir pour dynamiser la rue ;
- nous investissons nous aussi pour que le centre historique d'Angoulême reste un lieu de vie, de culture, et de commerce.



Budget prévisionnel

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires prévisionnel de *L'autre librairie* est estimé par comparaison avec les résultats de la MCL. Pour prendre en compte la volatilité de la clientèle, nous ne retenons que 76,56 % des ventes aux particuliers. Nous considérons par ailleurs que le marché des ventes aux collectivités est à reconquérir, et ne comptons que sur 6 commandes publiques (de la part de CDI) en première année.

	MCL	Acali	% MCL
Ventes aux particuliers	339 583 €	260 000 €	76,56 %
Ventes aux collectivités	227 867 €	40 800 €	17,90 %
Ventes de papeterie	0	7 028 €	
Total	567 450 €	307 828 €	54,24 %

Étude de marché

L'étude de marché permet de confirmer le chiffre d'affaires prévisionnel. Elle évalue à 1,44 % la part de marché que *L'autre librairie* occupera sur une zone d'influence définie par un temps de parcours de 25 minutes maximum. Pour comparaison, *Cultura* et *Cosmopolite* occupent à elles deux 90,9 % du marché total, *Lilosimages* 2,2 %, et la MCL en occupait 3,2 %.

	Marché	Parts	C.A.
Angoulême	4,3 M €	3,25 %	140 000 €
Grand Angoulême	5,7 M €	1,47 %	84 000 €
Aire d'influence	8 M €	0,45 %	36 000 €
Total	18 M €	1,44 %	260 000 €

Résultat

Durant la première année d'exercice, *L'autre librairie* sera fermée durant un mois pour travaux d'installation. Le chiffre d'affaires estimé des ventes aux particuliers (livres et papeterie) est donc diminué d'un mois d'activité. Les commandes publiques ne sont pas affectées par ce mois de fermeture.

	Année 1	Année 2	Année 3
Particuliers	243 620 €	273 000 €	300 300 €
Papeterie	7 028 €	7 875 €	8 663 €
Collectivités	40 800 €	54 400 €	68 000 €
Chiffre d'affaires total	291 448 €	335 275 €	376 963 €
Résultat	+2 527 €	+3 069 €	+6 147 €

Nous estimons une progression de 10 % des ventes aux particuliers en année 2 et 3, pour rattraper peu à peu l'activité de la MCL. Les ventes aux collectivités progressent quant à elles de 2 commandes supplémentaires par an. Ainsi, et en prenant en compte l'ensemble des frais, l'activité sera bénéficiaire dès la première année. Le bénéfice se confirme les années suivantes, et permet de couvrir l'augmentation du temps de travail ainsi que la diminution des subventions.

Emplois

Il est attendu de *L'autre librairie* qu'elle conserve l'esprit de la MCL, qui se définissait par son stock « profond et pointu » selon les mots de M. Coumont. Nous prévoyons un stock initial d'une valeur de 60 000 €, soit environ 7 900 livres. Dans le budget prévisionnel, c'est le « besoin en fonds de roulement » qui couvre le financement du stock.

Les frais divers d'installation sont estimés à 20 525 €. Ce montant comprend entre autres 10 000 € de mobilier et d'agencement. Il nous faut aussi financer la trésorerie des premiers mois d'activités.

Stock de 8 000 livres	60 000 €
Stock de papeterie	2 500 €
Besoin en fonds de roulement	34 085 €
Investissements	20 525 €
Remboursement d'emprunt	14 411 €
Total emplois	69 022 €

Ressources

Nous attendons une participation au capital des particuliers et clubs d'investisseurs à hauteur de 30 000 €. Dans le cadre de son plan de soutien à la création de SCIC, la *Région Nouvelle Aquitaine* pourra participer au capital à hauteur de l'apport des sociétaires, soit 30 000 € à nouveau. Cette subvention ne sera versée qu'à la fin de l'année 2019, de sorte qu'il nous faut emprunter l'argent correspondant en attendant. Nous sollicitons donc les banques pour un emprunt de 30 000 € affecté aux frais d'installation qui sera remboursé en 4 ans. Et nous sollicitons les organismes de soutien à la création d'entreprise¹ pour un emprunt de 30 000 € de support trésorerie. Cet emprunt sera remboursé en un an.

¹ Socoden (Société coopérative d'entraide) et France Active.

	Mai	Déc.
Particuliers et cigales	30 000 €	
Emprunt à l'investissement	30 000 €	
Prêt participatif	30 000 €	
Collectivités locales	10 000 €	
Aide régionale aux SCIC		30 000 €

² Agence cinéma, livre, audiovisuel, de *Nouvelle Aquitaine*.

À ces ressources s'ajoute une subvention de l'Alca,² essentiellement destinée à une aide au financement du stock de départ et à un soutien au financement des rémunérations des librairies sur les deux premières années. Cette dernière subvention est budgétée de telle manière que l'équilibre financier de la librairie n'en dépende pas.